

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le mardi, **2 avril 2024 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

| | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Siège #1 Mme Francine Julien | Siège #4 M. Mathieu Labrecque |
| Siège #2 M. Christian Lemay | Siège #5 M. Jocelyn Chamberland |
| Siège #3 Mme Dominique Laforce | |

Absent Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Mme Anny Boisjoli agira à titre de greffière de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

- 1) **Administration.**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 2024.
 - 1.3 Liste des comptes à payer et payés.
 - 1.4 RCL – Système alarme vol et intrusion pour les édifices municipaux.
 - 1.5 RCL – Installation alarme pour haut niveau de la station Joyal.
 - 1.6 RCL - Installation d'un système de surveillance vidéo pour les édifices municipaux.
 - 1.7 Embauche d'un travailleur saisonnier pour la saison estivale 2024.
 - 1.8 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.
 - 1.9 Offre de services pour la gestion documentaire 2024.
- 2) **Incendie et sécurité civile.**
 - 2.1 Autorisation de signature - Entente relative à la fourniture de délégation de compétences pour la fourniture de service de camions et des outils de désincarcération entre la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et la municipalité de Saint-Guillaume.
 - 2.2 Strobe DEL vert pour le service incendie.
 - 2.3 L'Arsenal – autorisation d'achat d'un boyau de succion pour le service incendie.
 - 2.4 Groupe CLR plus – Autorisation d'achat radio mobile Kenwood.
 - 2.5 L'Arsenal – autorisation d'achats d'équipement pour le service incendie.
 - 2.6 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie modifié / Plan de mise en œuvre / Avis et Adoption.
- 3) **Voirie.**
 - 3.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration - demande d'aide financière 2024-2025.
 - 3.2 Autorisation d'achat dos d'âne pour la rue du Couvent.
- 4) **Hygiène du milieu.**
 - 4.1 Polychem - Remplacement analyseur de pH à l'usine d'eau potable.
- 5) **Urbanisme, zonage et aménagement.**
 - 5.1 Mandat à Martin Paradis – Certificat de localisation pour lots numéro 5 251 253, 5 251 581, 5 251 582.
 - 5.2 Autorisation de procéder à des tests de sol pour les lots numéro 5 251 253, 5 251 581, 5 251 582.

- 6) Loisirs et Culture.**
- 6.1 Autorisation de remboursement pour le hockey mineur de Saint-David, 2023-2024.
 - 6.2 Appui au Centre récréatif Saint-Guillaume pour une demande au Fonds Région et Ruralité.
 - 6.3 Appui au tournoi de golf de la MRC de Drummond aux profits des p'tites boîtes à lunch de la Tablée populaire.
 - 6.4 Entente pour exposition d'un panneau culturel par la MRC de Drummond.
 - 6.5 Location de salle par la municipalité pour promouvoir le Pickleball.
 - 6.6 Autorisation d'un permis de boisson pour le Centre récréatif Saint-Guillaume pour la tenue de l'événement des marionnettes géantes du 19 mai 2024.
 - 6.7 Autorisation d'un permis de boisson pour le Centre récréatif Saint-Guillaume pour la tenue de l'événement de la St-Jean-Baptiste.
 - 6.8 Demande d'autorisation du Centre récréatif de Saint-Guillaume pour faire des feux d'artifice pour la Saint-Jean-Baptiste.
- 7) Varia.**
- 8) Comités.**
- 9) Correspondance.**
- 10) Période de questions.**
- 11) Levée de l'assemblée.**

071-04-2024 Sur proposition de Christian Lemay appuyé par Francine Julien, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée.

072-04-2024 **1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 4 mars 2024.**

La greffière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:
(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 tel que présenté par la greffière.

Adoptée.

073-04-2024 **1.3 Liste des comptes à payer et payés.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de

comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 014-01-2024 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :
(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

Comptes payés et à payer :

Comptes à payer : 61 853.60 \$
Incompressibles : 81 637.87 \$
Salaires de mars : 31 421.48 \$

TOTAL : 174 912.95 \$

Adoptée.

074-04-2024

1.4 Communications RCL – système alarme vol et intrusion pour les édifices municipaux.

CONSIDÉRANT que la municipalité désire modifier les systèmes d'alarme dans les édifices municipaux afin d'avoir une protection maximale ;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été demandées ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue soit Communications RCL numéro 31465 au montant de 7376.76 \$ plus les frais de location d'un plafo-lift si nécessaire ;

SUR PROPOSITION DE Dominique Laforce et appuyé par Christian Lemay :

Il est résolu d'approuver la soumission de Communications RCL au montant approximatif de 7376.76 \$ plus taxes plus les frais de location d'un plafo-lift si nécessaire.

Adoptée.

075-04-2024

1.5 Communications RCL – Installation d'une alarme pour haut niveau de la station Joyal.

CONSIDÉRANT que l'alarme pour le haut niveau de la station de pompage Joyal est à remplacer ;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été demandées ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue soit Communications RCL numéro 32471 au montant de 1260.65 \$ plus taxes ;

SUR PROPOSITION DE Mathieu Labrecque et appuyé par Francine Julien :

Il est résolu d'approuver la soumission de Communications RCL au montant de 1260.65 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

076-04-2024

1.6 Communications RCL – installation d’un système de surveillance vidéo pour les édifices municipaux.

CONSIDÉRANT que le Conseil désire procéder à l’installation d’un système de surveillance vidéo pour les édifices municipaux ;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été demandées ;

CONSIDÉRANT qu’une seule soumission a été reçue soit Communications RCL numéro 31464 au montant de 8620.92 \$ plus taxes ;

Le conseiller Jocelyn Chamberland demande le vote appuyé par Christian Lemay.

Contre : Jocelyn Chamberland

Pour : Francine Julien, Christian Lemay, Dominique Laforce

Le maire n’utilise pas son droit de vote.

SUR PROPOSITION DE Dominique Laforce et appuyé par Francine Julien :

Il est résolu d’approuver la soumission de Communications RCL au montant approximatif de 8620.92 \$ plus taxes applicables plus la location d’un plafo-lift si nécessaire.

Adoptée.

077-04-2024

1.7 Embauche d’un travailleur saisonnier pour la saison estivale 2024.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Guillaume désire procéder à l’embauche d’un travailleur saisonnier pour des travaux d’entretien des espaces verts et fleuris;

CONSIDÉRANT que trois candidatures ont été reçues suite à une offre d’emploi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Francine Julien et

RÉSOLU à l’unanimité des membres du conseil présents:

DE retenir la candidature de Monsieur Denis Hamel selon les conditions stipulées dans l’entente lors de l’embauche.

Adoptée.

078-04-2024

1.8 Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie.

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre ou de l’expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à

toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Christian Lemay et

RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée.

079-04-2024 1.9 Offre de services pour la gestion documentaire 2024.

CONSIDÉRANT l'offre de services pour la gestion documentaire de Madame Maryse Deslandes, archiviste;

CONSIDÉRANT que la mise à jour du plan de classification, que la mise à jour du calendrier de conservation ainsi que le déclassé annuel sont à faire;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Madame Deslandes au tarif de 27 \$ de l'heure pour environ 40 heures de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francine Julien, appuyé par Jocelyn Chamberland et

RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE l'offre de services de Madame Deslandes soit retenue pour la gestion documentaire 2024.

Adoptée.

2. Incendie et sécurité civile.

080-04-2024 2.1 Autorisation de signature - Entente relative à la fourniture de délégation de compétences pour la fourniture de service de camions et des outils de désincarcération entre la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et la municipalité de Saint-Guillaume.

CONSIDÉRANT l'entente relative à la fourniture de délégation de compétences pour la fourniture de service de camions et des outils de désincarcération entre la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et la municipalité de Saint-Guillaume;

CONSIDÉRANT que cette entente a pour but de modifier la responsabilité du mandataire soit :

À l'article 3 Enlèvement de l'article C : au niveau du personnel dûment formé puisque l'équipe d'intervention qui se déplace est maintenant dans le schéma de couverture de risques;

À l'article 6 l'ajout de l'article B : Forfait clés en main au tarif de 900 \$ plus la rémunération de l'équipe d'intervention de Saint-Germain et au minimum 2 heures pour les camions incendie.

CONSIDÉRANT qu'à l'article 6-A, la dépense relative au coût d'opération et d'administration pour l'utilisation des outils de désincarcération et des camions sont fixées au tarif de 700 \$ incluant l'équipe d'intervention de Saint-Guillaume soit 2 pompiers et 1 officier ainsi qu'un camion incendie au minimum. Le salaire des pompiers de Saint-Germain-de-Grantham faisant partie intégrante du frais unique de 700 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Francine Julien et

RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE l'entente relative à la délégation de compétences pour la fourniture de services de camions et des outils de désincarcération soit acceptée telle que présentée;

QUE le maire Robert Julien et la directrice générale Anny Boisjoli soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Guillaume ladite entente.

Adoptée.

081-04-2024 2.2 Strobe DEL vert pour le service incendie.

CONSIDÉRANT la résolution 084-04-2021 autorisant l'utilisation du feu vert clignotant pour le service incendie;

CONSIDÉRANT que le service incendie désire procéder à l'achat, la formation et l'utilisation du module de strobe au del vert pour une plus grande visibilité lors des interventions;

CONSIDÉRANT que le pompier qui désire se prévaloir de ce service peut l'actionner lorsqu'il se dirige vers la caserne ou le lieu d'une intervention à l'aide de son véhicule personnel;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 9441 de TNT Pro Custom au montant de 47.95 \$ par module strobe;

CONSIDÉRANT que la formation est donnée en ligne par l'École des pompiers au coût de 93.95 \$ par pompier;

CONSIDÉRANT que 14 pompiers sont admissibles à l'utilisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Christian Lemay et

RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume autorise la dépense pour l'achat, la formation et l'utilisation du feu vert clignotant.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-220-00-640.

Adoptée.

082-04-2024 2.3 L’Arsenal – autorisation d’achat d’un boyau de succion pour le service incendie.

CONSIDÉRANT la demande du directeur incendie pour procéder à l’achat d’un boyau succion suite à un bris;

CONSIDÉRANT la soumission numéro SOUM073570 de L’Arsenal au montant de 1169 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Dominique Laforce appuyé par Jocelyn Chamberland et résolu :

D’AUTORISER l’achat du boyau de succion au montant de 1169 \$ plus taxes applicables.

QUE la dépense soit portée au compte du grand-livre numéro 02-220-00-526.

Adoptée.

083-04-2024 2.4 Groupe CLR plus – Autorisation d’achat radio mobile Kenwood.

CONSIDÉRANT que notre service incendie utilise présentement la fréquence radio VHF;

CONSIDÉRANT que cette fréquence n’est pas compatible avec plusieurs municipalités de la MRC Drummond, de la municipalité de Saint-Marcel et de Saint-David;

CONSIDÉRANT que la fréquence à utiliser doit être UHF;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 8992 au montant de 3155 \$ plus taxes pour l’achat d’une radio mobile Kenwood VHF & UHF qui permettra de convertir le VHF en UHF et vice-versa;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Francine Julien appuyé par Christian Lemay et résolu :

D’ACCEPTER la soumission du Groupe CLR Communications plus au montant de 3155 \$ plus taxes applicables.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-220-00-640.

Adoptée.

084-04-2024 2.5 L’Arsenal – autorisation d’achats d’équipement pour le service incendie.

CONSIDÉRANT que le service incendie désire faire l’achat d’une lance G-Force, d’un outil Snagger, d’un Windows punch, d’un système de buse de transformateur et d’une fiche d’urgence pour tous les véhicules;

CONSIDÉRANT que l’achat de ces équipements est prévu au budget;

CONSIDÉRANT la soumission numéro SOUM070886 de l’Arsenal pour un total de 5901 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Jocelyn Chamberland appuyé par Mathieu Labrecque et résolu :

D’APPROUVER la dépense au montant de 5901 \$ plus taxes applicables.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-220-00-640.

Adoptée.

085-04-2024

2.6 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie modifié / Plan de mise en œuvre / Avis et Adoption.

CONSIDÉRANT QUE, suivant la révision de son schéma de couverture de risques incendie (SCRI), la MRC de Drummond a adopté son projet de SCRI en septembre 2023 (MRC13491/09/23);

CONSIDÉRANT QUE suivant cette adoption, le projet, accompagné des documents prescrits, fut soumis au ministère de la Sécurité publique tel que spécifié à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'analyse du ministère, ce dernier a proposé à la MRC de Drummond des modifications jugées nécessaires conformément à l'article 22 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les modifications demandées ont été apportées en collaboration étroite avec différents intervenants du ministère de la Sécurité publique, les directeurs des différents services incendie de la MRC ainsi que les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a soumis à toutes les municipalités de son territoire les propositions que ces dernières devront respecter et appliquer;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 15 et 16 de la Loi sur la sécurité incendie, les municipalités doivent donner un avis favorable aux propositions de la MRC quant aux objectifs de protection optimale ainsi qu'aux stratégies pour atteindre ces objectifs et également adopter le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la municipalité en transmettant une résolution en ce sens à la MRC;

Il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Christian Lemay
ET RÉSOLU

DE DONNER un avis favorable aux propositions de la MRC quant aux objectifs de protection optimale ainsi qu'aux stratégies pour atteindre ces objectifs, le tout tel que formulé dans le projet de schéma de couverture de risques incendie modifié.

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la municipalité ainsi que de respecter et de réaliser celui-ci lorsqu'il sera en vigueur.

Adoptée.

3. VOIRIE.

086-04-2024

3.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration - demande d'aide financière 2024-2025.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Guillaume a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce appuyé par Francine Julien et résolu :

QUE les travaux d'amélioration qui seront réalisés et les frais inhérents admissibles seront effectués conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

087-04-2024

3.2 Autorisation d'achat dos d'âne pour la rue du Couvent.

CONSIDÉRANT la demande de plusieurs citoyens pour avoir un dos d'âne sur la rue du Couvent en raison de la vitesse accrue;

CONSIDÉRANT que suite à la mise en place d'un dos d'âne à l'automne 2023, les résidents ont remarqué une diminution considérable de la vitesse;

CONSIDÉRANT la soumission pour l'achat d'un dos d'âne de Martech Signalisations au montant de 2250 \$ plus taxes et frais de livraison;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francine Julien appuyé par Christian Lemay et résolu :

D'AUTORISER l'achat au montant de 2250 \$ plus taxes plus les frais de livraison.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-355-00-640.

Adoptée.

4) Hygiène du milieu

088-04-2024

4.1 Polychem - Remplacement analyseur de pH à l'usine d'eau potable.

CONSIDÉRANT que l'analyseur de pH à l'usine d'eau potable est défectueux;

CONSIDÉRANT la soumission de Polychem au montant de 2135 \$ plus taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jocelyn Chamberland appuyé par Mathieu Labrecque et résolu :

D'AUTORISER l'achat de l'analyseur de pH au montant de 2135 \$ plus taxes applicables.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-412-00-526.

Adoptée.

5. Urbanisme, zonage et aménagement.

089-04-2024

5.1 Mandat à Martin Paradis – Certificat de localisation pour lots numéro 5 251 253, 5 251 581, 5 251 582.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acquis les lots 5 251 253, 5 251 581 et 5 251 582;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire obtenir un certificat de localisation pour ces lots ainsi que la bande de la voie ferrée et de la rue de la Station;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Labrecque appuyé par Jocelyn Chamberland et résolu :

DE mandater Martin Paradis, arpenteur, afin d'effectuer un certificat de localisation pour les lots numéros 5 251 253, 5 251 581 et 5 251 582 ainsi que la bande de la voie ferrée et de la rue de la Station.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 23-02-00-422.

Adoptée.

0891-04-2024

5.2 Autorisation de procéder à des tests de sol pour les lots numéro 5 251 253, 5 251 581, 5 251 582.

CONSIDÉRANT que la Municipalité est propriétaire des lots 5 251 253, 5 251 581 et 5 251 582;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire mandater une firme afin d'effectuer des tests de sol afin de connaître la qualité et la portée de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce appuyé par Francine Julien et résolu :

DE mandater une firme afin d'effectuer les tests de sol nécessaires pour de futurs projets.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 23-02-00-422.

Adoptée.

6. Loisirs et culture.

090-04-2024

6.1 Autorisation de remboursement pour le hockey mineur de Saint-David pour l'année 2023-2024.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite encourager la participation des jeunes âgés de moins de 18 ans à diverses activités de sports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite offrir un remboursement partiel des inscriptions pour le Hockey mineur au Centre récréatif de Saint-David;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Jocelyn Chamberland, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le remboursement selon le budget établi par le Conseil pour l'année 2024.

D'AFFECTER le remboursement des frais représentant un montant de 1885 \$ pour les inscriptions de l'année 2023-2024 au poste budgétaire du grand livre 02-701-90-996.

Adoptée.

091-04-2024 6.2 Appui au Centre récréatif Saint-Guillaume pour une demande au Fonds Région et Ruralité.

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif Saint-Guillaume désire procéder à une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité de la MRC Drummond pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT que le projet visé par le comité des loisirs donnera une nouvelle activité dans le parc municipal ;

CONSIDÉRANT que les tapis en PVC donneront la souplesse de pouvoir jouer autant à l'intérieur qu'à l'extérieur donc, toute l'année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à la majorité des membres du Conseil :

La conseillère Dominique Laforce est contre l'appui à la demande du projet des loisirs en mentionnant que le projet est trop précipité et qu'elle manque d'information.

D'APPUYER la demande du Centre récréatif Saint-Guillaume afin qu'il présente une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité à la MRC de Drummond pour le projet de deux tapis en PVC pour les jeux de Pickleball.

Adoptée.

092-04-2024 6.3 Appui au tournoi de golf de la MRC de Drummond aux profits des p'tites boîtes à lunch de la Tablée populaire.

CONSIDÉRANT la tenue du 31^e tournoi de golf des P'tites boîtes à Lunch le 13 juin 2024 au Club de golf Le Drummond à Saint-Majorique-de-Grantham;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire encourager l'événement afin d'amasser des fonds pour la Fondation de la Tablée populaire;

CONSIDÉRANT que chaque personne inscrite est au coût de 125 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'inscription de 8 participants pour un montant total de 1000 \$.

D'affecter la dépense budgétaire au poste du grand livre, 02-190-00-980.

Adoptée.

093-04-2024 6.4 Entente pour exposition d'un panneau culturel par la MRC de Drummond.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Guillaume désire procéder à l'installation d'une structure supportant deux panneaux d'exposition extérieurs, propriété de la MRC de Drummond, pour y afficher les œuvres d'un artiste ou d'un écrivain local ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra s'assurer que les panneaux d'exposition sont visibles par ses citoyens en toute saison et ne seront pas retirés sans l'accord écrit de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra s'assurer que le lieu d'installation est sécuritaire et que la structure et les panneaux ne risquent pas d'être endommagés par la charrue et la neige, par exemple ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit avoir une assurance responsabilité pour le lieu d'installation ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit assurer, par tous les moyens à sa disposition, l'intégrité de la structure et des deux panneaux d'exposition ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra communiquer avec la MRC de Drummond pour signaler tout bris ou méfait subi à la structure ou aux panneaux d'exposition.

CONSIDÉRANT que le lieu choisi est le Parc du Repère tranquille ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominique Laforce et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume ladite entente.

Adoptée.

094-04-2024

6.5 Location de la salle pour promouvoir le Pickleball.

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire promouvoir une nouvelle activité avec le Centre récréatif de Saint-Guillaume, soit le Pickleball ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'offrir des essais libres, la municipalité désire réserver la salle une à deux fois par semaine selon les demandes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien, appuyé par Christian Lemay et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice générale à réserver la salle afin d'offrir des plages horaires pour l'essai du Pickleball une à deux fois par semaine ou selon la demande en collaboration avec les loisirs.

Adoptée.

095-04-2024

6.6 Demande d'autorisation du CRSG pour un permis de boisson pour la tenue de l'événement des marionnettes géantes le 19 mai 2024.

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif de Saint-Guillaume désire effectuer une demande de permis de boisson à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour l'activité des marionnettes géantes le 19 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation municipale est nécessaire afin de présenter ladite demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominique Laforce, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la demande.

Adoptée.

096-04-2024

6.7 Demande d'autorisation du CRSG pour un permis de boisson pour la Saint-Jean-Baptiste.

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif de Saint-Guillaume désire effectuer une demande de permis de boisson à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la Fête nationale du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation municipale est nécessaire afin de présenter ladite demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Jocelyn Chamberland, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la demande afin que le CRSG puisse présenter une demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la Fête nationale du Québec le 23 juin 2024.

Adoptée.

097-04-2024

6.8 Demande d'autorisation du CRSG pour faire des feux d'artifice pour la Saint-Jean-Baptiste ;

CONSIDÉRANT que le comité des loisirs du Centre récréatif de Saint-Guillaume désire faire des feux d'artifice dans le cadre de la fête de la Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter le règlement municipal, une demande d'autorisation doit préalablement être faite à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la tenue des feux d'artifice le 23 juin 2024.

Adoptée.

7. Varia.

098-04-2024

7.1 Demande de commandite du comité B.G.P;

CONSIDÉRANT la demande de commandite du comité B.G.P pour le feuillet paroissial :

CONSIDÉRANT que le coût est de 150 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dépense au montant de 150 \$.

D'affecter la dépense budgétaire au poste du grand livre, 02-190-00-980.

Adoptée.

8. Comités.

9. Correspondance.

10. Période de questions.

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M., article 150.

Assistance :15

099-04-2024 11. Levée de la séance.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 20h20.

Adoptée.

M. Robert Julien
Maire

Anny Boisjoli
Directrice générale et greff.-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien, Maire